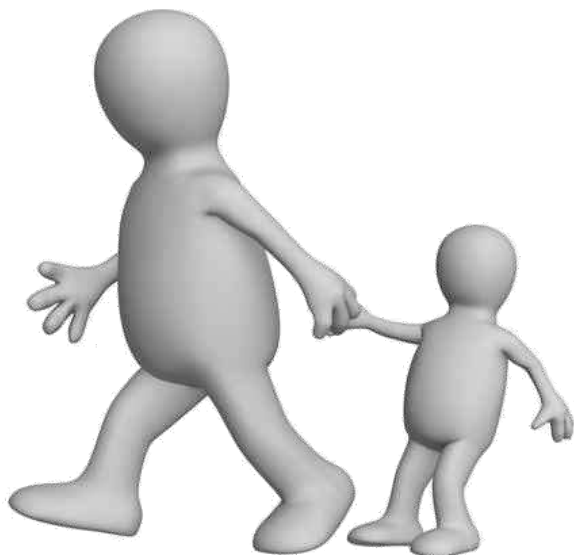


# LE CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE



## **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (anciennement CAP petite enfance)**

Les objectifs du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance :

- 1) Rendre les bénéficiaires plus employables dans 3 types de métiers : accueil collectif, école maternelle, accueil individuel
- 2) Renforcer la continuité de prise en charge des enfants de 0 à 6 ans
- 3) Faciliter la mise en place de passerelles avec d'autres diplômes
- 4) Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à un public essentiellement adulte
- 5) Faire de ce diplôme, un diplôme de base dans la filière des métiers de la petite enfance

## **COMPLEMENT DE FORMATION POSSIBLE CHEZ AXE FORMATION : PREPA ATSEM**

*Préparation au concours d'Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle en cours du soir*

## *Le centre de formation*

AXE Formation bénéficie des plates-formes de formations et moyens pédagogiques adaptés à chaque parcours de formation.

AXE Formation est au cœur de la formation professionnelle pour répondre à toutes les interrogations des entreprises et des jeunes.

Le centre de formation est un partenaire, prestataire de services auprès des entreprises et facilite ainsi toutes les démarches administratives liées à l'emploi des jeunes.

C'est aussi l'interlocuteur privilégié des jeunes pour la création de leur parcours professionnel et l'accompagnement tout au long de la formation.

## *Le métier*

Le (la) titulaire de ce CAP est un(e) professionnel(le) qualifié(e) compétent(e) pour la prise en charge des enfants de moins de 6 ans en milieu collectif ou familial.

Par ses différentes activités auprès de l'enfant, il (elle) contribue à son éducation.

Il (elle) assure en outre, l'entretien et l'hygiène des espaces de vie de l'enfant.

### *Débouchés:*

Le (la) titulaire de ce CAP peut exercer sa profession:

- En écoles maternelles (pour postuler dans les écoles publiques, il faut avoir réussi le concours d'ATSEM agent territorial spécialisé en école maternelle, concours qui peut se préparer dans notre centre)
- En ACM (accueil collectif de mineurs de moins de 6 ans)
- En EAJE (établissement d'accueil des jeunes enfants) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants
- En MAM (maison d'assistants maternels)
- A son domicile en tant qu'Assistant Maternel Agréé, comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale.
- Au domicile des parents, comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne

### *Evolution professionnelle :*

Le CAP Petite Enfance est un diplôme qui permet l'accès à d'autres formations (sous réserve de certaines épreuves d'admission) :

- - Auxiliaire de puériculture
- - Aide médico psychologique
- - Les métiers de l'aide à domicile
- - Moniteur éducateur

En dehors des compétences techniques, l'apprenant en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance devra avoir des capacités d'écoute et beaucoup de calme et de patience. Il devra également être doté d'une bonne condition physique, et ne pas être sujet aux éventuelles allergies provoquées par les produits et détergents. On lui demandera aussi d'être imprégné par sa mission, ce qui veut dire qu'il faudra être en veille permanente et faire preuve de sérieux et de disponibilité.

Le titulaire de ce CAP est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la prise en charge des jeunes enfants. Par différentes activités : aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers..., il contribue à l'éducation de l'enfant. Il l'aide à acquérir son autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice). Il participe à son développement affectif et intellectuel. Il assure en outre l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements. Il exerce souvent des fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles.

## Le diplôme

### Recrutement et pré requis :

Le candidat est accepté en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance à l'issue d'un entretien individuel avec la responsable du centre de formation, qui valide son dossier de candidature.

Les seuls prérequis nécessaires à la formation de CAP AEPE sont des connaissances générales correspondant à un niveau scolaire de 3<sup>ème</sup> et une forte motivation.

### Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est constitué de :

3 unités professionnelles	3 unités d'enseignement général
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	EG1 : Français / Histoire-géographie/Enseignement moral et civique
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	EG2 : Maths / Sciences
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	anglais

Le CAP n'est obtenu que si les trois unités professionnelles et les deux unités générales sont validées. Les capacités à s'informer, organiser, réaliser, communiquer et rendre compte seront développées au cours de la formation et indispensables sur le lieu du travail.

### Matières enseignées :

DOMAINE PROFESSIONNEL (8h30 par semaine)		
Matières	Durée hebdomadaire	Contenu général
Sciences médico-sociales*	2h	Connaître le fonctionnement, la croissance et les besoins spécifiques de l'enfant. Assurer les soins d'hygiène corporelle et le confort de l'enfant. Effectuer tous les actes de prévention et de sécurité pour éviter les incidents. Utiliser de manière correcte les produits et le matériel adaptés à l'enfant.
Techniques socio-éducatives et de loisirs*	1h30	Mettre en œuvre et participer à des activités de jeux et de loisirs adaptés à l'enfant en fonction de son âge et du matériel disponible. Choisir les supports, expliquer et animer les séquences de loisirs.
Techniques de service à l'utilisateur*	2h	Préparer et servir des repas et collations destinés aux enfants dans le strict respect des règles d'hygiène et de nutrition. Entretenir les locaux et les équipements.
Nutrition*	1h	Connaître les principes de nutrition et d'alimentation, les différents régimes alimentaires, l'éducation au goût et les risques liés aux contaminations alimentaires
Législation du travail*	1h	Connaître l'environnement législatif encadrant les droits de l'enfant et de la famille
Prévention Santé et Environnement*	1h	Principes généraux de vie en société et en entreprise. Connaître les bases législatives en matière de droit du salarié en entreprise et de conflits individuels ou collectifs.
DOMAINE GENERAL (6h30 par semaine)		
Français / Histoire Géographie /Enseignement moral et civique	3h	Maîtrise du français oral et écrit, orthographe, technique de résumé.
Maths / Sciences physique et chimiques	2 h	Exercices de calculs appliqués aux sciences physiques, à la technologie et à l'économie.
Anglais	1 h 30	Maintien et développement de la langue anglaise

\*Le domaine professionnel est organisé par modules aléatoires

### L'Alternance :

Le statut juridique retenu pour encadrer cette formation peut être le financement individuel, le contrat de professionnalisation, le Compte personnel de formation transition professionnelle (anciennement CIF) ou le contrat PEC parcours emploi compétence (anciennement CUI - CAE). Vous pouvez éventuellement obtenir une aide financière de la part de Pôle Emploi, selon votre situation.

L'apprenant est assujéti à la même réglementation que les autres salariés et travaille donc 35 heures hebdomadaires (les cours étant inclus dans le temps de travail).

Si l'apprenant n'a pas de diplôme de niveau V il alterne 2 jours de formation à AXE FORMATION le mardi en enseignement général et le mercredi en enseignement professionnel. Les 3 autres jours, l'apprenant est en stage en structure accueillant les enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans.

Si l'apprenant a un diplôme de niveau V ou plus, l'enseignement général est validé, reste donc le mercredi en enseignement professionnel et les autres jours en structure accueillant les enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans.

La formation en milieu professionnel est obligatoire et doit représenter 14 semaines au total (448 heures) :

**8 semaines (256h) au choix dans une structure de la petite enfance minimum et**

- **Pour valider le module EP1 : 3 semaines (96h) en EAJE** ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans
- **Pour valider le module EP2 : 3 semaines (96h) en école maternelle ou en EAJE ou en ACM** moins de 6 ans.

(\*Conditions particulières pour valider les expériences professionnelles)

août-20		sept-20		oct-20		nov-20		déc-20		janv-21		févr-21		mars-21		avr-21		mai-21		juin-21	
sam 01		mar 01	6,5	jeu 01		dim 01	ferie	mar 01	6,5	ven 01	ferie	lun 01		lun 01		jeu 01		sam 01	ferie	mar 01	6,5
dim 02		mer 02	8,5	ven 02		lun 02		mer 02	8,5	sam 02		mar 02	6,5	mar 02		ven 02		dim 02		mer 02	8,5
lun 03		jeu 03		sam 03		mar 03	6,5	jeu 03		dim 03		mer 03	8,5	mer 03		sam 03		lun 03		jeu 03	
mar 04		ven 04		dim 04		mer 04	8,5	ven 04		lun 04		jeu 04		jeu 04		dim 04		mar 04		ven 04	
mer 05		sam 05		lun 05		jeu 05		sam 05		mar 05	6,5	ven 05		ven 05		lun 05	ferie	mer 05		sam 05	
jeu 06		dim 06		mar 06	6,5	ven 06		dim 06		mer 06	8,5	sam 06		sam 06		mar 06	6,5	jeu 06		dim 06	
ven 07		lun 07		mer 07	8,5	sam 07		lun 07		jeu 07		dim 07		lun 07		mer 07	8,5	ven 07		lun 07	
sam 08		mar 08	6,5	jeu 08		dim 08		mar 08	6,5	ven 08		lun 08		lun 08		jeu 08		sam 08	ferie	mar 08	6,5
dim 09		mer 09	8,5	ven 09		lun 09		mer 09	8,5	sam 09		mar 09	8,5	mar 09	6,5	ven 09		dim 09		mer 09	8,5
lun 10		jeu 10		sam 10		mar 10	8,5	jeu 10		dim 10		mer 10	8,5	mer 10	8,5	sam 10		lun 10		jeu 10	
mar 11		ven 11		dim 11		mer 11	ferie	ven 11		lun 11		jeu 11		jeu 11		dim 11		mar 11	6,5	ven 11	
mer 12		sam 12		lun 12		jeu 12		sam 12		mar 12	6,5	ven 12		ven 12		lun 12		mer 12	8,5	sam 12	
jeu 13	ferie	dim 13		mar 13	6,5	ven 13		dim 13		mer 13	8,5	sam 13		sam 13		mar 13	6,5	jeu 13	ferie	dim 13	
ven 14		lun 14		mer 14	8,5	sam 14		lun 14		jeu 14		dim 14		dim 14		mer 14	8,5	ven 14		lun 14	
sam 15		mar 15	6,5	jeu 15		dim 15		mar 15	8,5	ven 15		lun 15		lun 15		jeu 15		sam 15		mar 15	6,5
dim 16		mer 16	8,5	ven 16		lun 16		mer 16	8,5	sam 16		mar 16	6,5	mar 16	6,5	ven 16		dim 16		mer 16	8,5
lun 17		jeu 17		sam 17		mar 17	6,5	jeu 17		dim 17		mer 17	8,5	mer 17	8,5	sam 17		lun 17		jeu 17	
mar 18		ven 18		dim 18		mer 18	8,5	ven 18		lun 18		jeu 18		jeu 18		dim 18		mar 18	6,5	ven 18	
mer 19		sam 19		lun 19	7	jeu 19		sam 19		mar 19	6,5	ven 19		ven 19		lun 19		mer 19	8,5	sam 19	
jeu 20		dim 20		mar 20	7	ven 20		dim 20		mer 20	8,5	sam 20		sam 20		mar 20	6,5	jeu 20		dim 20	
ven 21		lun 21		mer 21	7	sam 21		lun 21		jeu 21		dim 21		dim 21		mer 21	8,5	ven 21		lun 21	
sam 22		mar 22	6,5	jeu 22	7	dim 22		mar 22		ven 22		lun 22	7	lun 22		jeu 22		sam 22		mar 22	
dim 23		mer 23	8,5	ven 23		lun 23		mer 23		sam 23		mar 23	7	mar 23	6,5	ven 23		dim 23		mer 23	
lun 24		jeu 24		sam 24		mar 24	6,5	jeu 24		dim 24		mer 24	7	mer 24	8,5	sam 24		lun 24	ferie	jeu 24	
mar 25		ven 25		dim 25		mer 25	8,5	ven 25	ferie	lun 25		jeu 25	7	jeu 25		dim 25		mar 25	6,5	ven 25	
mer 26	4,25	4,25		sam 26		lun 26		jeu 26		sam 26		mar 26	6,5	ven 26		ven 26		lun 26	7	mer 26	8,5
jeu 27		dim 27		mar 27		ven 27		dim 27		mer 27	8,5	sam 27		sam 27		mar 27	7	jeu 27		dim 27	
ven 28		lun 28		mer 28		sam 28		lun 28		jeu 28		dim 28		lun 28		mer 28	7	ven 28		lun 28	
sam 29		mar 29	6,5	jeu 29		dim 29		mar 29		ven 29				lun 29		jeu 29	7	sam 29		mar 29	
dim 30		mer 30	8,5	ven 30		lun 30		mer 30		sam 30				mar 30	6,5	ven 30		dim 30		mer 30	
lun 31				sam 31				jeu 31		dim 31				mer 31	8,5			lun 31			
	8,5		42,5		48,0		28,5		26,5		34,0		83,9		34,0		53,5		25,9		61,0
	0		32,5		13		28		19,5		26		19,5		26		19,5		19,5		0

398,5	: Formation au Centre de Formation Professionnelle (enseignement professionnel)
201,5	: Formation au Centre de Formation Professionnelle (Enseignement général)
<b>600,0</b>	<b>TOTAL HEURES FORMATION :</b>
<b>448</b>	<b>TOTAL HEURES DE STAGE EN ENTREPRISE :</b>
	: Stages en entreprises (448 heures minimum obligatoire pour validé le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance)
	: jours fériés
	: Vacances scolaires